

comme ailleurs, l'argent a beaucoup de pouvoir) il paroît néanmoins que la préférence affectée, que la Regence de Neuchâtel donne au parti Prussien, attirera tôt ou tard de fâcheuses affaires à cette petite Principauté; mais sans parler des maux qui ne sont pas encore arrivés, voyons ce qui s'est passé de plus éclatant à Neuchâtel. Mr. le Duc de Villeroy au nom de Madame la Duchesse de Lesdiguières, & Mr. le Comte de Matignon, voyant qu'ils ne pouvoient plus esperer aucune justice de ce Tribunal, entièrement dévoué à la faction Brandebourgeoise; que même le Ministre du Roi de Prusse, non content d'avoir voulu primer sur Mr. le Prince de Conti, avoit eu même la hardiesse (le terme est doux pour l'insulte) de menacer de coups de bâtons, l'Avocat d'un des prétendans François, lors qu'il faisoit les fonctions de son Emploi, sans que la Regence se soit mise en état de borner de pareilles violences; Messieurs de Villeroy & de Matignon, dis-je, prirent le parti de s'en retourner en France, après avoir fait signifier au Tribunal une protestation, dont voici la copie.

MESSIEURS,

Leur protestation.

Nous avons crû comme héritiers de la Maison de Longueville, devoir nous rendre à Neuchâtel après la mort de Madame la Duchesse de Nemours, pour succéder à la Souveraineté qu'elle possédoit, & qui étoit depuis 250. ans dans cette Maison; c'est pour cela qu'après avoir employé trois mois entiers à établir les droits du sang & à combattre les